



**Guide
aux nouveaux
diplômés**
Inscription
au registre national



Table des matières

INTRODUCTION	1
1. INSCRIPTION AU REGISTRE NATIONAL DE LA MAIN-D'ŒUVRE	3
2. PROGRAMME NATIONAL D'INTEGRATION CLINIQUE : REGLES	4
REGLES D'INSCRIPTION ET FRAIS LIES AU PROGRAMME	4
ÉVALUATION ET CRITERES DE REUSSITE	5
DEROULEMENT DU PROGRAMME NATIONAL D'INTEGRATION CLINIQUE	5
TRAITEMENT DES RESULTATS	6
DEMANDE DE REVISION	6
HORAIRE	8
3. PROGRAMME NATIONAL D'INTEGRATION CLINIQUE : GUIDE DE PREPARATION	9
ÉVALUATION THEORIQUE : CONTENU	9
ÉVALUATION THEORIQUE : STRATEGIES	10
ÉVALUATION PRATIQUE (SCENARIO ET TECHNIQUES) : CONTENU	10
ÉVALUATION PRATIQUE (SCENARIO ET TECHNIQUES) : DEROULEMENT ET STRATEGIES	11
4. PROGRAMME NATIONAL D'INTEGRATION CLINIQUE : GUIDE D'ETUDE	12
DOCUMENTS REGLEMENTAIRES.....	12
DOCUMENTS CLINIQUES	12
EXEMPLES DE TYPES DE QUESTIONS THEORIQUES	14
5. PROGRAMME NATIONAL D'INTEGRATION CLINIQUE : FORMATION COMPLEMENTAIRE	16
6. INTEGRATION DANS LA REGION D'APPARTENANCE	16
7. MAINTIEN DU DROIT D'AGIR A TITRE DE TECHNICIEN AMBULANCIER / PARAMEDIC	17
ANNEXE I	19
LISTE DES AGENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	19
ANNEXE II	21
FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION – REGISTRE NATIONAL	21
ANNEXE III	23
FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION – PNIC	23

Introduction

Vous avez probablement été informés des changements législatifs concernant le droit de pratique des techniciens ambulanciers paramédics (TAP) au Québec. En effet, le Registre national de la main-d'œuvre des TAP est en vigueur depuis le 9 juin 2011. Le Règlement sur les conditions d'inscription d'un TAP au Registre national de la main-d'œuvre modifie la procédure qui permet aux nouveaux diplômés en soins préhospitaliers d'urgence d'obtenir un permis de travail au Québec. Le présent document vise à fournir l'information sur les règles et les procédures relatives à votre demande d'inscription.

Pour plus de détails sur le fonctionnement du Registre national, consultez l'adresse suivante :

www.msss.gouv.qc.ca/sujets/organisation/registre_ambulancier/

1. Inscription au Registre national de la main-d'œuvre

- Le candidat doit identifier son agence d'appartenance :
 - S'il connaît déjà son employeur potentiel (i.e. qu'il détient une promesse d'embauche signée), son agence d'appartenance est l'Agence de la santé et des services sociaux (voir annexe I) correspondant à l'adresse du point de service de cet employeur;
 - Sinon, il s'agit de l'Agence correspondant à son adresse personnelle.
- Il doit se procurer le formulaire d'inscription (voir annexe II) : à l'Agence d'appartenance ou à l'adresse Web mentionnée à la page précédente.
- Il doit remplir le formulaire d'inscription et y joindre les documents requis (originaux ou copies certifiées¹) suivants :
 - a. Certificat de naissance;
 - b. Permis de conduire de classe 4A;
 - c. Diplôme ou preuve de réussite du DEC en soins préhospitaliers ou de l'AEC en techniques ambulancières;
 - d. Document d'appui ou signature de l'employeur potentiel sur le formulaire, le cas échéant;
 - e. Jugement de condamnation criminelle ou plunitif, le cas échéant.
- Il doit envoyer l'ensemble des documents requis à son agence d'appartenance, qui accusera réception de sa demande².
- L'Agence traitera ensuite la demande. Lorsque celle-ci sera jugée complète et conforme, le candidat recevra une lettre de confirmation de conformité. L'Agence fera également parvenir cette information au secrétariat du Service de l'enseignement et du développement des compétences (SEDC) de la Corporation d'urgences-santé, (responsable des inscriptions aux sessions de PNIC). Cette communication entre les deux organisations permettra l'autorisation de l'inscription du candidat.
- Après réception de cette lettre, le candidat est invité à s'inscrire au PNIC en remplissant le formulaire prévu à cet effet (voir annexe III) et en le retournant à l'adresse inscrite sur ce dernier, avec son paiement. **L'inscription officielle de la candidature au PNIC par le SEDC sera effectuée seulement après la réception de la confirmation de l'Agence ET du formulaire d'inscription accompagné du paiement des frais d'examen (mandat-poste, chèque certifié, traite bancaire ou paypal).** Un courriel sera ensuite envoyé par le SEDC au candidat, confirmant toutes les modalités relatives à la session de PNIC où il est inscrit (endroit, dates, autres documents préparatoires).
- Le candidat devra ensuite se présenter au PNIC et le réussir (voir section suivante).

¹ Une copie certifiée est une photocopie signée par une personne reconnue et acceptée par l'agence d'appartenance.

² Voir l'annexe I pour les particularités régionales liées au traitement des dossiers d'inscription dans certaines agences.

- **Quand le candidat aura reçu sa confirmation de réussite, il devra la transmettre à son agence d'appartenance.**
- À la réception de cette preuve, l'Agence complètera le dossier; le candidat sera alors inscrit au Registre national, il obtiendra automatiquement son statut actif et pourra travailler au sein d'une entreprise ambulancière. Il recevra ensuite, du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), par la poste, sa lettre de confirmation et sa carte de statut.

2. Programme national d'intégration clinique : règles

Le PNIC est un programme de formation-évaluation de deux jours qui permet au candidat d'obtenir son droit de pratique au Québec.

Règles d'inscription et frais liés au programme

Les frais d'inscription au PNIC sont de 250 \$³ payables par paypal, chèque certifié, traite bancaire ou mandat-poste libellé à l'ordre de la Corporation d'urgences-santé. Les frais doivent être acquittés minimalement deux jours ouvrables avant la première journée du programme. L'inscription officielle au PNIC ne peut être finalisée que si les frais ont été payés. Un remboursement de 50 % est prévu pour une demande d'annulation reçue plus de deux semaines avant la date de l'examen théorique.

Trois essais sont permis, et des frais de 125 \$ à 250 \$ sont exigibles pour chacune des reprises, selon la ou les sections à reprendre.

Le candidat dispose d'une période maximale de deux ans après la date d'obtention de son diplôme pour déposer une demande conforme d'inscription au Registre national et réussir le PNIC. Après cette période, il ne lui sera plus possible de s'inscrire au Registre national, donc de pratiquer comme TAP au Québec.

Les sessions du PNIC sont offertes à Montréal, à Québec ou à Trois-Rivières tous les six mois, en juin/juillet/août et en janvier. Des sessions réservées aux reprises peuvent offertes à d'autres moments de l'année au besoin.

Toute annulation (absence) sans préavis est considérée comme un échec. Une absence justifiée n'est pas considérée comme un échec mais aucun remboursement n'est possible.

³ Les frais supplémentaires occasionnés par les différents modes de paiement ne sont pas inclus dans ce montant.

Évaluation et critères de réussite

L'examen national d'intégration clinique s'échelonne sur deux jours : l'évaluation théorique se tient la première journée et l'évaluation pratique, la deuxième journée.

L'examen théorique est composé de questions dont les réponses (une centaine au total) peuvent être à choix multiples, courtes réponses, vrai ou faux ou association. La note de passage est de 60 %. Trois heures sont allouées pour compléter l'examen. Si vous désirez bénéficier d'un dictionnaire français-anglais, vous devrez en faire la demande avant l'examen.

L'évaluation pratique consiste en un scénario (maximum : 30 minutes) et en une station technique (15 minutes) qui comporte deux techniques à exécuter.

Pour obtenir une mention de réussite à l'évaluation du PNIC, les évaluations pratiques (le scénario et les deux techniques) et l'évaluation théorique doivent être réussies.

Si le candidat réussit la section théorique, mais échoue à la partie pratique, il doit reprendre seulement cette dernière, et vice-versa. La section pratique est considérée comme un tout : si le candidat échoue au scénario ou aux techniques, il doit reprendre toute la section pratique.

Déroulement du programme national d'intégration clinique

Le candidat devra se présenter à 8 h à l'endroit déterminé le jour 1 de la session, et à 7 h 15 le jour 2.

Toute arrivée tardive sans avis à la journée 1 (examen théorique) après que la session d'information sur les consignes à respecter lors de l'examen théorique est débutée (8h30), entraînera un échec à l'examen théorique. Toute arrivée tardive sans avis (dépassé 7h15) à la journée 2 (examen pratique) sera considérée comme un échec à cette section.

Le candidat devra apporter sa lettre de confirmation d'inscription. Aux fins d'identification, il devra avoir en main son **permis de conduire, et ce, pour la durée du PNIC (jours 1 et 2)**. Il devra également se présenter en **uniforme** et bien mis. En cas de manquement à ces deux dernières consignes, le candidat se verra refuser l'accès au PNIC.

Le candidat doit également apporter son stéthoscope et son masque de poche (avec filtre et valve antiretour). L'accès au carnet de poche provincial est permis lors de l'examen pratique, mais une copie vierge de ce guide de référence sera fournie au candidat.

Les crayons pour la rédaction de l'examen théorique sont fournis sur place. Durant les évaluations, il est interdit d'avoir en sa possession tout sac, sac à main, cellulaire, téléavertisseur, ordinateur de tout type, calculatrice ou caméra, etc. Tous les effets personnels devront être déposés à l'arrière de la salle selon les directives reçues sur place. Les surveillants de l'examen ne sont pas responsables des objets perdus ou volés.

Toute tentative de plagiat, d'obtention d'information de la part d'un autre candidat durant les évaluations, ou toute autre dérogation aux règles du PNIC constatée par un des évaluateurs ou responsables du PNIC, entraînera un échec. Le candidat sera invité à quitter le lieu de l'examen immédiatement.

Toute évaluation théorique ou pratique non terminée pourra, selon les circonstances, être considérée comme un échec.

La présence des candidats est requise de 8 h (ou 7 h 15 le jour 2) **jusqu'à la fin de la journée à 17 h 30**. Une absence à toute partie du PNIC entraîne un échec.

Selon l'endroit où le PNIC a lieu, le stationnement peut être limité; planifiez du temps supplémentaire pour vous assurer d'arriver à l'heure.

Selon les journées, 1 heure à 1 heure 15 est prévue pour le dîner. Il peut donc être intéressant que vous apportiez votre repas. À Montréal cependant, celui-ci ne peut être pris sur place, dans les locaux du PNIC.

Traitement des résultats

Les résultats finaux seront transmis, par courriel, dans les dix jours ouvrables suivant la date de la dernière journée des évaluations pratiques (d'un groupe de PNIC). Une copie électronique de la lettre attestant des résultats sera envoyée à l'adresse courriel transmise par le candidat au secrétariat du Service de l'enseignement et du développement des compétences d'Urgences-santé, lors de son inscription au PNIC. La copie originale de la lettre sera ensuite envoyée à l'adresse postale du candidat.

Demande de révision

Toute demande de révision devra être adressée, par écrit, à :

Docteure Colette D. Lachaine
Directrice médicale nationale des services préhospitaliers d'urgence
À l'attention de la coordination du programme national d'intégration clinique
Service de l'Enseignement et du développement des compétences
Corporation d'urgences-santé
7 400, rue St-Patrick, Ouest
LaSalle (Québec) H8N 0A1

Une copie conforme de cette lettre doit aussi être transmise à : registre@urgences-sante.qc.ca.

Seules les demandes de révision liées à un échec seront acceptées. La demande devra spécifier les éléments contestés et seules les demandes de révision liées aux éléments de déroulement du scénario ou des techniques seront considérées. De plus, la demande de révision complète (lettre, paiement et courriel) doit être reçue au plus tard le 20^e jour ouvrable, suivant la date de communication des résultats pour être traitée⁴. Prenez note que le secrétariat du Service de l'enseignement et du développement des compétences d'Urgences-santé ferme à 15h00 et par conséquent, les documents doivent être reçus avant cette heure.

Les frais de traitement de demande de révision sont de 50 \$⁵, payables par paypal, chèque certifié, traite bancaire ou mandat-poste libellé à l'ordre de la Corporation d'urgences-santé. Le paiement doit être transmis avec la demande de révision.

Aucune réponse ne sera donnée aux demandes soumises de façon non-conforme à la présente procédure ou sans paiement.

⁴ Les dates précises seront toujours communiquées au moment des consignes de chaque PNIC.

⁵ Les frais supplémentaires occasionnés par les différents modes de paiement ne sont pas inclus dans ce montant.

Horaire

JOUR 1

8 h 00	Inscription
8 h 30	Accueil et introduction
9 h 00	Examen théorique
12 h 00	Dîner
13 h 00	Le PNIC, la loi et le Registre national et les responsabilités du TAP
13 h 55	L'amélioration de la qualité dans les SPU québécois
14 h 50	Pause
15 h 05	La rédaction du RIP
16 h 00	L'incertitude diagnostique
17 h 00	La technique d'injection IM ou autre
17 h 25	Évaluations pratiques : consignes
17 h 30	Fin

JOUR 2

7 h 15	Inscription
7 h 45	Consignes

Groupe 1 Les groupes sont inversés en après-midi

8 h 15 Début des évaluations

Groupe 2

8 h 15	Le code de conduite et les valeurs des services préhospitaliers d'urgence québécois
10 h 15	Pause
10 h 30	La gestion du stress
12 h 00	Dîner
13 h 15	Reprise des activités en après-midi
17 h 00	Les priorités en réanimation
17 h 30	Fin

3. Programme national d'intégration clinique : guide de préparation

Évaluation théorique : contenu

Le Programme national d'intégration clinique vise l'évaluation des connaissances cliniques, règlementaires et éthiques des nouveaux candidats à la profession.

Toutes les questions théoriques sont tirées des documents ministériels cliniques diffusés au cours des dernières années (PICTAP⁶ 2013, documents de support, livres de référence ou diaporamas) ou des textes de loi et règlements relatifs aux services préhospitaliers d'urgence. Ces documents peuvent être consultés sur le site Web d'Urgences-santé (www.urgences-sante.qc.ca) dans la section « Professionnels de la santé » (voir prochaine section du document).

La distribution approximative des points de l'examen théorique est la suivante :

- Médico-légal et règlementaire 7 %
- Généralités 10 %
- Médical 30 %
- Réanimation 20 %
- Traumatologie 15 %
- Éthique 3 %
- Autres* 15 %

*(Mesures d'urgence, obstétrique, pédiatrie, contexte environnemental).

Plus précisément, les thèmes suivants seront abordés :

- La Loi sur les services préhospitaliers d'urgence et les rôles et responsabilités de chacune des classes d'intervenants;
- Généralités des PICTAP (procédure de refus, modes de transport, transports sans consentement, protocoles médico-légaux, etc.);
- Appréciation du patient médical (incluant la communication, le questionnaire, l'évaluation de la stabilité, etc.);
- Administration des médicaments;
- Administration d'oxygène;
- Programme ECG 12D;
- Protocoles de réanimation (tous);
- Gestion des voies respiratoires, incluant l'utilisation de l'Oxylator;
- Combitube (critères d'inclusion et d'exclusion, étapes, résolution de problèmes, etc.);
- Concepts généraux de traumatologie (impacts à haute vitesse, transfert dans centre approprié, etc.);

6. PICTAP : protocoles d'intervention clinique à l'usage des techniciens ambulanciers paramédics

- Appréciation du patient traumatisé;
- Échelles de sévérité : IPT, Glasgow, AVC et autres;
- Documentation : AS-803 et rapport complémentaire;
- Éthique et valeurs.

Évaluation théorique : stratégies

L'évaluation théorique est composée de trois types de questions : des questions de connaissance, des questions d'application et des questions d'intégration de connaissances. Environ 33 % des questions de l'examen sont de chacun des types mentionnés. Des exemples de types de questions sont présentés à la fin de la section 4.

Les réponses doivent être inscrites sur la feuille-réponse; il est possible de faire des annotations sur le questionnaire.

La valeur de chacune des questions est notée sur le questionnaire. Chaque réponse compte pour 0,5 ou 1 point. Il n'est pas recommandé de passer un temps excessif sur une question dont la réponse vous semble incertaine.

Il faut faire le choix de la **meilleure réponse**, plusieurs réponses pourraient sembler acceptables.

Ne pas attendre à la toute fin de l'examen pour inscrire vos réponses sur la feuille-réponse. Une fois le temps écoulé, aucun délai supplémentaire n'est accordé pour quelque raison que ce soit.

Vérifiez régulièrement le numéro de la question où vous êtes rendu; cela vous permettra d'éviter un décalage des réponses sur la feuille-réponse.

Ne laisser aucune question sans réponse.

Évaluation pratique (scénario et techniques) : contenu

Tous les scénarios et les techniques sont tirés des documents de formation provinciaux listés à la section 4. Les contenus sont semblables à ceux abordés dans l'examen théorique.

Des vidéos des techniques (format DVD, version 2) pouvant être évaluées sont disponibles sur le site Web d'Urgences-santé sous les rubriques « Professionnels de la santé » « Technicien ambulancier » « Formation ».

Évaluation pratique (scénario et techniques) : déroulement et stratégies

Cinq minutes au début du scénario sont allouées pour la vérification de l'équipement.

Lors de l'évaluation pratique, un acteur simule une situation clinique. Le rôle du partenaire TAP du candidat est assumé par un évaluateur du PNIC. Le partenaire est un partenaire compétent, mais passif. Il fera ce qui lui est demandé correctement, sans plus. Il est recommandé de demander une intervention à la fois. Le candidat est responsable de vérifier que les gestes demandés ont été faits, et faits correctement.

Les questions doivent être dirigées vers le patient et non vers l'évaluateur.

Les gestes indiqués (examens, mobilisation, traitements, techniques, etc.) auprès du patient doivent être faits par le candidat et non exprimés verbalement.

Le candidat est responsable de la consignation des signes vitaux.

Un maximum de 30 minutes est alloué au candidat pour effectuer et terminer son scénario. Les étapes du scénario non couvertes dans les 30 minutes sont considérées comme non faites, et les points alloués à ces étapes sont retranchés du total.

L'évaluation pratique ne consiste pas en une course contre la montre. Seules les étapes chronodépendantes cruciales à la survie sont chronométrées (délai pour la défibrillation, délai de reconnaissance de l'ACR, délai d'action en cas de problème de gestion des voies respiratoires, délai de sortie pour traumatisé instable, d'administration d'épinéphrine ou de glucagon, etc.).

Les critères de passage pour l'évaluation pratique sont les suivants : aucune erreur qui met la vie ou l'intégrité du patient en danger n'a été commise et 80 % des gestes d'évaluation ou de traitement ont été faits, et faits correctement.

Une cote de résultats pour l'examen pratique a été intégrée en 2012 au PNIC. Elle est la suivante :

- Réussite
 - A : Excellent - Performance au-delà des standards attendus
 - B : Très bien - Atteinte des standards attendus
 - C : Bien – Atteinte des standards minimums
- Échec

Le scénario et les techniques sont choisis par tirage au sort, le matin du jour 2, lors de l'inscription.

Tous les examens pratiques sont enregistrés sur bande vidéo.

4. Programme national d'intégration clinique : guide d'étude

Documents règlementaires

Les documents règlementaires suivants doivent être connus :

- La Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (L.R.Q., chapitre S-6.2);
- Le Règlement sur les conditions d'inscription d'un technicien ambulancier au Registre national de la main-d'œuvre (L.R.Q., chapitre S-6.2, r.1);
- Le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence (L.R.Q., chapitre M-9, r.2), version février 2012, Gazette officielle ;
- Le Règlement sur l'identification, le transport, la conservation, la garde et la remise des cadavres, objets et documents;
- Le Code civil du Québec (Livre premier, L.R.Q. CCQ);
- Les *Protocoles d'intervention clinique à l'usage des techniciens ambulanciers*, versions 2007/2011;
- La Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., chapitre C-12);
- La Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (L.R.Q., chapitre P-38.001);
- Le Code de la sécurité routière (articles relatifs à la conduite des véhicules d'urgence, L.R.Q. chapitre C-24.2).

Documents cliniques

Tous ces documents de référence sont disponibles sur le site d'Urgences-santé, section «Professionnels de la santé» - «Techniciens ambulanciers paramédics» - «Formation», notamment :

- PICTAP 2013;
- Documents de support aux PICTAP⁷ :
 - Appréciation du patient;
 - Mesures d'urgence;
 - Traumatologie;
 - Obstétrique.
- Guide de prévention des infections;
- Document de support 5 médicaments, version 8.0;
- Programme C-MDSA;
- Guide de support sur le rapport d'intervention préhospitalière;
- Approche préhospitalière au patient présentant une dyspnée sévère – Jour 1.

⁷ En cas de différence entre les textes des documents de support et les PICTAP 2013, ce sont les PICTAP 2013 qui auront préséance.

Les vidéos suivantes sont disponibles :

PNIC-Appréciation patient ACR devant paramédic ;
PNIC-Appréciation trauma instable et stable ;
PNIC-Maintien de la tête en position neutre ;
PNIC-Traction mandibulaire ;
PNIC-Sortie évacuation rapide ;
PNIC-Sortie avec KED dans le matelas ;
PNIC-Retournement bloc décubitus ventrale ;
PNIC-Retournement en bloc matelas ;
PNIC-Retournement en bloc planche dorsale ;
PNIC-Hyperextension soulèvement du menton ;
PNIC-Pedi-Pac® ;
PNIC-Pedi-Mate® ;
PNIC-Immobilisation fracture ;
PNIC-Descente rapide ;
PNIC-Application du collet cervical ;
PNIC-Immobilisation sur planche dorsale ;
PNIC-Immobilisation matelas immobilisateur ;
PNIC-Immobilisation bébé attelle sous vide ;
PNIC-Canule nasopharyngée ;
PNIC-Canule oropharyngée ;
PNIC-Assistance respiratoire Oxylator™ ;
PNIC-Assistance ventilatoire Oxylator™ ;
PNIC-Assistance ventilatoire Smart-Bag® ;
PNIC-Technique ECG 12 dérivations ;
PNIC-RÉA.1 ACR médical adulte ;
PNIC-RÉA.2 médical arrêt de manœuvre ;
PNIC-RÉA.3 et RÉA.4 Appréciation trauma avec arrêt de manœuvre ;
PNIC-RÉA.8 Prise en charge réanimation en cours avec DEA ;
PNIC-Intubation avec Combitube® ;
PNIC-Préparation Rx et IM ;
Vidéo promotionnelle.

Exemples de types de questions théoriques

CONNAISSANCE

Selon le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence actuellement en vigueur, quels sont les actes médicaux qu'un **premier répondant** peut poser? (1 point)

- a) La défibrillation automatique (DEA) et la réanimation cardiorespiratoire (RCR);
- b) La défibrillation automatique (DEA), l'administration d'épinéphrine en anaphylaxie, l'administration du glucagon lors d'hypoglycémie et l'installation de la canule naso-pharyngée;
- c) La RCR et l'administration d'épinéphrine en arrêt cardiaque;
- d) La défibrillation et l'administration d'aspirine (AAS) en cas de douleur thoracique d'origine cardiaque probable (DTCOP);
- e) L'administration d'épinéphrine en anaphylaxie et d'AAS en cas de DTCOP.

En cas de transport d'un patient **sous contention**, lequel des énoncés suivants est vrai? (1 point)

- a) La présence policière n'est requise dans le véhicule ambulancier que lorsque le patient est menotté;
- b) Pour sa sécurité, le TAP doit rester à distance du patient; il peut donc effectuer la surveillance, mais ne peut pas administrer les soins;
- c) Le TAP doit quand même prodiguer les soins nécessaires selon la condition du patient et demeurer auprès de lui pour la surveillance clinique;
- d) Dans des cas d'agitation extrême, et à la demande expresse du policier, il est exceptionnellement acceptable d'installer le patient en position ventrale sur la civière;
- e) Aucune de ces réponses.

APPLICATION

CAS CLINIQUE : Un patient de 32 ans a été impliqué dans une bagarre au bar local. Il a reçu des coups de poing au visage et aurait aussi reçu des coups de pied au ventre et aux jambes. Il se plaint de douleur au ventre, il ne présente aucune douleur au thorax ou difficulté respiratoire. À votre arrivée, il est somnolent, il doit être stimulé verbalement pour interagir avec vous. Lorsqu'il vous parle, il est cohérent, orienté, mais amnésique de l'événement. Il a évidemment bu de l'alcool. Il ne se plaint pas de céphalée ou de cervicalgie. Ses signes vitaux sont les suivants : TA : 110/95; P : 118/min; RR : 28/min. (1 point)

Calculer son échelle de Glasgow.

INTEGRATION

CAS CLINIQUE : 2 h 15 – Vous êtes appelé auprès d'un homme de 32 ans qui sort d'un bar. Des témoins ont appelé le 9-1-1, car il était incohérent et titubait à la sortie du bar. Par la suite, il a frappé un autre client. Il n'aurait pas reçu de coup et il n'est pas tombé, selon les témoins. Plus tôt dans la soirée, il était bien et cohérent. Les témoins sont demeurés sur place pour éviter qu'il ne se dirige dans la rue et ne se fasse frapper, mais ils ne le connaissent pas. Les policiers sont sur place, ils s'apprêtent à le mettre en état d'arrestation. Il sent l'alcool, et il est confus.

Selon l'histoire, nommer les deux conditions cliniques les plus probables qui pourraient expliquer l'état du patient (en plus de l'intoxication à l'alcool)?

(5 points)

1. _____

2. _____

Nommer trois interventions que vous devriez faire dans ce contexte.

1. _____

2. _____

3. _____

5. Programme national d'intégration clinique : formation complémentaire

Le PNIC inclut deux sessions de formation complémentaire sur les services préhospitaliers du Québec, notamment sur :

- Le système préhospitalier québécois;
- Le Règlement sur les conditions d'inscription d'un TAP au Registre national de la main-d'œuvre;
- Les responsabilités légales du TAP;
- L'amélioration de la qualité dans les services préhospitaliers d'urgence québécois;
- La gestion des risques :
 - Les refus (consentement, aptitude, refus valide, certitude diagnostique, etc.);
 - La documentation des interventions;
 - La déclaration des incidents et des accidents.
- L'éthique et les valeurs des services préhospitaliers d'urgence :
 - L'empathie;
 - Le centre des préoccupations : le patient.
- Le code de conduite;
- La gestion du stress et la prévention du stress post-traumatique;
- Les priorités en réanimation.

6. Intégration dans la région d'appartenance

Une fois que le candidat aura été inscrit au Registre national de la main-d'œuvre, l'agence de sa région d'appartenance verra à l'informer des politiques et des procédures régionales (ex. corridors de services en traumatologie, en cardiologie, programme régional d'amélioration de la qualité, etc.). Cette mise à niveau pourra prendre la forme d'une courte formation d'environ quatre heures ou par d'un document écrit selon les besoins et convenances. Il est aussi possible qu'après la délivrance du permis de pratique, l'Agence convoque le candidat à des séances de formation continue dont le contenu n'aurait pas été couvert durant sa formation collégiale.

Si le candidat commence son travail plus de quatre mois après avoir obtenu son diplôme, il sera soumis à la politique de retour aux activités cliniques. On trouve cette politique au www.urgences-sante.qc.ca dans la section Professionnels de la santé/Organisation des services/Politiques et Procédures.

En terminant, il importe de mentionner que la mise en place du PNIC n'enlève pas aux entreprises en processus de recrutement, la prérogative de tenir des examens ou des séances de formation supplémentaires à la suite de l'embauche.

7. Maintien du droit d'agir à titre de technicien ambulancier / paramédic

Pour maintenir son inscription au Registre national de la main-d'œuvre des techniciens ambulanciers du Québec, un TAP doit suivre et réussir les formations obligatoires dispensées par son agence d'appartenance. Jusqu'à 32 heures de formations peuvent être exigées et dispensées chaque année. Ces formations sont offertes gratuitement si le TAP est à l'emploi d'une entreprise ambulancière québécoise. Un TAP a l'obligation de se présenter à ces formations selon les dispositions de la convention collective en vigueur dans son entreprise.

Le TAP qui n'a pas d'emploi dans une entreprise ambulancière québécoise, a l'obligation de contacter son agence d'appartenance pour s'inscrire aux formations continues offertes par cette dernière, dans la période où ces formations sont offertes. Chaque agence, dans son onglet régional, publiera sur le site Web de la Corporation d'urgences-santé (www.urgences-sante.qc.ca), dans la section Professionnels de la santé/Organisation des SPU québécois/Régions, les périodes où chaque formation est offerte. Des frais de 100\$ par jour sont exigés au TAP qui n'a pas d'emploi dans une entreprise ambulancière québécoise. Ces frais doivent être acquittés avant le début de la formation.

Dans le cas où les formations ne seraient pas suivies dans la période où les formations sont offertes par les agences, des frais réels encourus par l'agence peuvent être chargés.

ANNEXE I

Liste des agences de la santé et des services sociaux

Dans le cas des agences, les demandes doivent être adressées aux services préhospitaliers d'urgence. Dans le cas d'Urgences-santé, le Service de l'enseignement et du développement des compétences coordonnera les activités liées au Registre.


Région (agence d'appartenance)	Coordonnées	Consignes particulières (rendez-vous ou questions)
AGENCE 01 – Bas-Saint-Laurent	(418) 724-5231	
AGENCE 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	(418) 545-4980	
AGENCE 03 – Capitale-Nationale (Québec)	(418) 525-1500	
AGENCE 04 – Mauricie et Centre-du-Québec	(819) 693-3636	
AGENCE 05 – Estrie	(819) 566-7861	
Urgences-santé (régions de Mtl et Laval)	registre@urgences-sante.qc.ca	SVP, prendre rendez-vous par courriel pour inscription au registre national ou au PNIC ainsi que pour toute question.
AGENCE 07 – Outaouais	819 770-7747	
AGENCE 08 – Abitibi-Témiscamingue	819 764-3264	
AGENCE 09 – Côte-Nord	418 589-9845	
AGENCE 10 – Centre régional de la Baie-James	418 748-3575	
AGENCE 11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	418 368-2349	
AGENCE 12 – Chaudière-Appalaches	418 386-3363	
AGENCE 14 – Lanaudière	450 759-1157	
AGENCE 15 – Laurentides	450 432-8716 ou spu_laurentides@ssss.gouv.qc.ca	Idéalement, prendre rendez-vous avant de vous déplacer
AGENCE 16 – Montérégie	spu.agence16@ssss.gouv.qc.ca	SVP, prendre rendez-vous par courriel pour inscription au registre national ou pour toute question

ANNEXE II

Formulaire de demande d'inscription – Registre national

POUR EN OBTENIR UN EXEMPLAIRE :

www.msss.gouv.qc.ca/sujets/organisation/registre_ambulancier/documents/formulaire-inscription-registre-tap.pdf

	Demande d'inscription au Registre national de la main-d'œuvre des techniciens ambulanciers		
<p>Toute demande incomplète sera retournée. <i>Prenez note que toutes les pièces justificatives doivent être des documents certifiés. Les originaux peuvent également être apportés à l'agence d'appartenance puis photocopiés et certifiés par le personnel sur place.</i></p>			
Première demande : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si non, date de la demande antérieure : 			
1) RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ (JOINDRE UNE COPIE DU CERTIFICAT DE NAISSANCE)			
Nom à la naissance	Nom de personne mariée	Prénom	Sexe H <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Adresse			
Numéro Rue		App.	
Ville		Province	Code postal
Téléphone principal	Poste	Type Professionnel <input type="checkbox"/> Personnel <input type="checkbox"/> Mobile <input type="checkbox"/> Téléavertisseur <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	
Téléphone secondaire	Poste	Type Professionnel <input type="checkbox"/> Personnel <input type="checkbox"/> Mobile <input type="checkbox"/> Téléavertisseur <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	
Adresse courriel		Date de naissance (J-M-A)	
Adresse de correspondance (si différente)			
Numéro Rue		App.	
Ville		Province	Code postal
2) STATUT DE TECHNICIEN AMBULANCIER PARAMÉDIC (TAP)			
<input type="checkbox"/> Nouveau diplômé <input type="checkbox"/> Détenteur d'une carte de compétence valide au 9 juin 2011 <input type="checkbox"/> En emploi en milieu préhospitalier au 9 juin 2011 (<i>ancien détenteur d'une carte; sans carte de compétence depuis moins de trois ans à cette même date</i>)			
3) FORMATION INITIALE (JOINDRE UNE COPIE DU DIPLÔME OU UNE PREUVE DE RÉUSSITE CERTIFIÉE)			
Indiquez le diplôme le plus récent que vous ayez obtenu (joindre une copie du diplôme ou de l'attestation d'équivalence de diplôme ou de formation) :			
<input type="checkbox"/>	Formation – préposé d'ambulance	Mois	Année
<input type="checkbox"/>	Attestation d'études collégiales (AEC) – techniques ambulancières	Mois	Année
<input type="checkbox"/>	Diplôme d'études collégiales (DEC) – soins préhospitaliers	Mois	Année
<input type="checkbox"/>	Formation en soins avancés préhospitaliers	Mois	Année
<input type="checkbox"/>	Diplôme obtenu hors Québec (indiquer lequel)	Mois	Année
Indiquez l'institution d'enseignement collégial (ou autre) qui a délivré votre diplôme :			
Code de l'institution : _____ (voir codes à la section «Instructions» à la page 3)		Adresse : _____	
Autre (spécifier) : _____		Institution hors Québec : _____	
4) PERMIS DE CONDUIRE CLASSE 4A (ou l'équivalent reconnu par la Société de l'assurance automobile du Québec) Pour les nouveaux diplômés seulement			
Date de délivrance : _____		Numéro du permis : _____	
5) CARTE D'IDENTIFICATION ET D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ			
Avez-vous déjà détenu une carte d'identification et d'attestation de conformité de technicien ambulancier paramédic (dans l'affirmative, joindre une copie de la carte)			
<input type="checkbox"/> Oui	Numéro de la carte : _____		Date d'expiration : _____
<input type="checkbox"/> Non			
Agence de la santé et des services sociaux ayant délivré la carte : _____			

Carte d'inscription pour une seule profession paramédicale

Province : _____ Numéro de la carte : _____ Date d'expiration : _____

Preuve de mobilité de la main-d'œuvre
 Avez-vous obtenu une reconnaissance en vertu du programme de mobilité de la main-d'œuvre ? Oui Non
 Si oui, indiquer le numéro de votre dossier de demande : _____
 Date d'obtention de la reconnaissance : _____

Lien d'emploi
 Au 9 juin 2011, aviez-vous un lien d'emploi en tant que technicien ambulancier paramédic avec une entreprise ambulancière ou avec la Corporation d'Urgences-santé?
 Oui Si oui, préciser l'emploi occupé : _____
 Non Partenaire Travailleur Membre d'un ou de plusieurs autres ordres professionnels : _____

Si vous avez répondu non à la question précédente, aviez-vous en 9 juin 2011, un emploi dans le secteur des services posthospitaliers d'urgence, en tant que technicien ambulancier paramédic, dans l'un des champs d'activité suivants?
 Oui Enseignement Spécialisation de la qualité Clinique Autre
 Préciser l'emploi occupé : _____
 Non Partenaire Travailleur Membre d'un ou de plusieurs autres ordres professionnels : _____

Nom et adresse de votre employeur principal actuel
 (employeur auquel vous consacrez la majeure partie de vos heures de travail rémunérées) : _____

Nom et adresse des autres employeurs, si cela s'applique : _____

Promesse d'embauche
 Avez-vous une promesse d'embauche d'une entreprise ambulancière pour travailler à titre de technicien ambulancier paramédic (dans l'affirmative, joindre vos copies au formulaire signé par vos responsables de l'entreprise ambulancière)?
 Non Oui Si oui, indiquer le nom et l'adresse de l'entreprise : _____

À remplir par le responsable de l'entreprise ambulancière
 Date prévue de début d'emploi : _____
 Remarque : _____
 Titre : _____ Signature : _____

6) APPARTENANCE A UN OU PLUSIEURS ORDRES PROFESSIONNELS (JOINDRE UNE PREUVE D'INSCRIPTION)

Etes-vous membre d'un ou de plusieurs ordres professionnels?
 Non Oui Si oui, indiquer le nom de ces ordres professionnels et votre ou vos numéros de membres : _____

7) DÉCISION JUDICIAIRE (JOINDRE UNE COPIE DU JUGEMENT)
 Avez-vous déjà été déclaré coupable d'une infraction criminelle au Québec, au Canada ou à l'étranger?
 (Répondre à Non si vous n'avez pas été le sujet d'une condamnation ou si vous avez obtenu un pardon.)
 Non Oui Indiquer la date du jugement : _____
 Indiquer la nature et les motifs de la condamnation : _____

8) DÉCLARATIONS

VÉRACITÉ
 Je demande à être inscrit au Registre national de la main-d'œuvre des techniciens ambulanciers.
 J'ai dûment rempli ce formulaire et affirme que tous les renseignements sont vrais.

PROFESSEUR RECONNU ET D'INSTRUMENTATION CHIRURGICALE
 J'accepte que le règlement de la Société et des Services associés et ses modifications, la Charte de l'engagement social, les conventions de travail et les conditions de travail des professionnels reconnus et d'instrumentation chirurgicale et leurs amendements s'appliquent à mon égard et d'accepter ces conditions.

CONSERVATION DES COPIES
 Je m'engage pour la période à respecter la règle de conservation des dossiers professionnels des techniciens ambulanciers paramédicaux du Québec.

Signature : _____ Date : _____

ANNEXE III

Formulaire de demande d'inscription – PNIC

Formulaire de demande d'inscription Programme national d'intégration clinique		
PNIC		
Identification		
Nom du candidat	Téléphone	
Adresse postale (no, rue, ville, province, code postal)	Adresse courriel (<i>veuillez prendre connaissance de la limitation de responsabilité mentionnée au point trois de la procédure d'inscription plus bas</i>)	
Autres informations		
Agence d'appartenance régionale	Nom du collège	AEC <input type="checkbox"/> DEC <input type="checkbox"/>
Évaluation PNIC		
Session PNIC : Lieu et dates souhaitées		
1 ^{er} choix: _____ 2 ^e choix: _____		
Coût des examens	Mode de paiement	
<input type="checkbox"/> PNIC - théorique et pratique (250\$)	<input type="checkbox"/> Chèque certifié	
<input type="checkbox"/> Reprise théorique (125\$)	<input type="checkbox"/> Traite bancaire	
<input type="checkbox"/> Reprise pratique – scénario et techniques (125\$)	<input type="checkbox"/> Mandat-poste	
<input type="checkbox"/> Reprises théorique et pratique (250\$)	<input type="checkbox"/> Paypal	
Signature	Date	
Commentaires :		
<u>Procédure d'inscription :</u>		
1. Faire parvenir ce formulaire par la poste à l'adresse ci-dessous;		
2. Inclure votre paiement selon le coût sélectionné plus haut, par chèque certifié, traite bancaire ou mandat-poste à l'ordre d'Urgences-santé.		
<p style="margin-left: 40px;"><u>Adresse :</u> Corporation d'urgences-santé Service de l'enseignement et du développement des compétences 7400, rue St-Patrick, 2^e étage LaSalle (Québec) H8N 0A1</p>		
3. Après réception du paiement, si votre dossier est conforme, nous vous confirmerons par courriel votre inscription, la date et le lieu de vos examens		
<p>Limitation de responsabilité: Si vous n'avez pas reçu de correspondance deux jours ouvrables avant la tenue de votre premier choix de session du PNIC, veuillez consulter dans un premier temps votre dossier de courrier indésirable. Le service des inscriptions du PNIC ne contactera que les candidats pour qui des avis de non livraison seront retournés à l'expéditeur.</p>		
<p>Prenez note que les places sont limitées. Les demandes d'inscriptions n'ayant pas obtenu de place seront conservées en priorité pour la prochaine session d'évaluation du PNIC.</p>		